



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

métiers d'art

Question écrite n° 3082

Texte de la question

M. Pierre Goldberg appelle l'attention de Mme le ministre de la culture et de la communication sur les lourdes menaces qui pèsent sur la profession des facteurs d'orgue, du fait de « l'assèchement » budgétaire pratiqué par le Gouvernement précédent qui a entraîné une forte baisse de la commande publique dans ce secteur. Une commission à la Direction du patrimoine s'occupe des orgues classés, mais cet état de fait est tout particulièrement alarmant pour la fabrication de nouveaux orgues, étudiée par une commission à la Direction de la musique et de la danse, et dont les crédits sont en chute libre. C'est au bout du compte l'existence d'une centaine de petites entreprises qui est remise en cause, avec des savoir-faire très spécifiques transmis depuis des générations. C'est aussi un pan historique et culturel de notre pays qui est menacé au moment où l'orgue connaît un attrait nouveau dont témoignent la multiplication des concerts, des classes d'orgues dans les conservatoires. Il lui demande en conséquence de bien vouloir étudier cette question et lui indiquer si elle entend mener un effort particulier dans ce secteur.

Texte de la réponse

Conscient des difficultés que rencontre la profession de facteur d'orgues depuis quelques années, le ministère de la culture et de la communication maintiendra, en 1998, la dotation consacrée à la construction des orgues neufs. Par ailleurs, le soutien de l'Etat au fonctionnement du Centre de formation d'Eschau (Alsace) sera poursuivi et la participation au financement d'un orgue d'étude et de concert pour cet établissement est confirmée. Un effort particulier a été entrepris, en 1997, à la suite des conclusions d'une étude prospective commandée et financée par la direction de la musique et de la danse, pour promouvoir la facture d'orgue française et son développement sur les marchés étrangers, par l'implantation d'un site Internet spécifique sur le serveur du ministère de la culture et de la communication. A cela, il convient d'ajouter que, dans le programme gouvernemental en faveur des métiers d'art, d'autres ministères interviennent pour soutenir la facture d'orgue, notamment le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie et le secrétariat d'Etat chargé des petites et moyennes entreprises, au commerce et à l'artisanat.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Goldberg](#)

Circonscription : Allier (2^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3082

Rubrique : Commerce et artisanat

Ministère interrogé : culture et communication, porte-parole du gouvernement

Ministère attributaire : culture et communication, porte-parole du gouvernement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 septembre 1997, page 2922

Réponse publiée le : 1er décembre 1997, page 4349